



Faculté des lettres et sciences humaines

Résumé de l'évaluation périodique du programme de baccalauréat multidisciplinaire

DESCRIPTION DU PROGRAMME DE BACCALAURÉAT MULTIDISCIPLINAIRE

Actuellement, le baccalauréat multidisciplinaire comporte deux cheminements, tous les deux gérés par la direction de la Faculté des lettres et sciences humaines:

- Un cheminement par cumul de mineures ou de certificats permettant d'agencer trois composantes de 30 crédits correspondant généralement à des certificats (ou des mineures). Plus d'une trentaine de certificats et de mineures sont offerts dans cinq facultés différentes :
 - Faculté des lettres et sciences humaines (FLSH)
 - Faculté d'administration (possibilité de choisir deux composantes seulement)
 - Faculté de médecine et des sciences de la santé
 - Faculté des sciences (possibilité de choisir une seule composante)
 - Faculté de théologie et d'études religieuses

- Un cheminement individualisé permettant d'acquérir une formation sur mesure, répondant aux exigences des programmes de 2^e cycle (maîtrise ou diplôme) ou d'un emploi actuel ou futur. Le cheminement ne doit correspondre à aucun autre plan de formation déjà offert par l'Université. Il est soumis à l'approbation de la direction. Il devra être progressif et comporter des activités pédagogiques de niveaux fondamental, intermédiaire et avancé.

Le baccalauréat multidisciplinaire est un programme régulier à temps complet ou à temps partiel de 90 crédits.

DATES IMPORTANTES

- 18 octobre 2005 : Composition du CEP
- 06 décembre 2007 : Prédiagnostic et dissolution du CEP
- 24 avril 2008 : Composition du nouveau CEP
- 24 mars 2011 : Rapport d'autoévaluation
- 30 septembre 2011 : Visite des évaluateurs externes
- 19 avril 2012 : Addenda au rapport et plan de réalisation des recommandations

LE COMITÉ D'ÉVALUATION DU PROGRAMME

Formé par le conseil de la Faculté des lettres et sciences humaines, le CEP a connu deux phases : un premier CEP qui a travaillé sur le prédiagnostic et qui a été dissout en 2007 et un deuxième formé en 2008. Voici, présentées par ordre alphabétique, les personnes qui ont collaboré à ce deuxième CEP :

- Khalid Adnane, chargé de cours à forfait au Département d'histoire et à l'École de politique appliquée et responsable du secteur multidisciplinaire (Président du CEP)
- Robert Edwards, vice-doyen à l'enseignement et au développement
- Marie-Christine Saint-Pierre, étudiante au baccalauréat multidisciplinaire
- Anne-Marie Lemay, étudiante finissante au baccalauréat multidisciplinaire

PROCESSUS D'ÉVALUATION

En 2005, lors du prédiagnostic, une proposition de procédure allégée a été établie par messieurs Robert Edwards, vice-doyen à l'enseignement et secrétaire de la FLSH, et Michel Blais, responsable du Secrétariat de l'évaluation périodique. Cette procédure a été entérinée par monsieur Martin Buteau, vice-recteur aux études.

Ainsi, par sa nature particulière – atypique même –, il est impossible de procéder à toute réflexion sur les contenus des programmes (composantes), sur l'identité du programme ou encore le sentiment d'appartenance chez les effectifs étudiants. Donc, prenant acte de cette procédure et en se basant à la fois sur les chantiers élaborés dans le rapport du prédiagnostic et sur les propositions de scénarios élaborés par Mme Madelaine St-Jean du Secrétariat de l'évaluation périodique des programmes, le CEP a privilégié deux axes seulement pour l'évaluation ciblée, soient celui concernant l'encadrement et l'utilité du programme et celui de la gestion de ce type de programmes dans d'autres universités. Ces axes ont été précisés, puis validés par la direction et le Conseil de la FLSH :

- Investigation sur la perception du programme par les étudiantes et les étudiants.
- Comparaison avec des programmes similaires dans d'autres universités.

L'ÉVALUATION CIBLÉE

Lors de sa nomination, le nouveau responsable des programmes multidisciplinaires a obtenu l'autorisation d'écouler l'année en cours afin de se familiariser avec le programme et sa gestion quotidienne avant d'entreprendre l'évaluation du programme. Dans un programme multidisciplinaire (comme celui que nous offrons à l'Université de Sherbrooke) où chaque dossier est un baccalauréat type en soi, cette démarche a permis au responsable de connaître le maximum de cas types potentiels, mais surtout, de répertorier les cas problèmes les plus récurrents qui peuvent émerger lors du traitement des dossiers.

De plus, avant de s'attaquer aux deux axes de l'évaluation ciblée, le CEP a d'abord jugé bon de faire un bilan de la gestion actuelle des programmes multidisciplinaires. Une connaissance de nos pratiques, des bons coups et des mauvais, permet une meilleure appréciation des convergences et divergences lorsque le temps sera venu de procéder à l'enquête auprès des étudiants et étudiantes ou pour les comparaisons avec les autres universités. En ce qui concerne la démarche méthodologique à privilégier dans cette évaluation ciblée, le CEP a fixé son choix sur une démarche quantitative pour le premier axe et une démarche qualitative pour le deuxième.

Pour ce qui est des mandats respectifs de chacun de ses membres, le CEP a décidé pour des raisons pratiques que :

- L'élaboration du questionnaire, son administration et son analyse relevaient du président du CEP, Khalid Adnane, et de Marie-Christine St-Pierre, étudiante au baccalauréat multidisciplinaire.
- L'exploration des programmes multidisciplinaires dans les autres universités québécoises a été confiée à madame Anne-Marie Lemay, étudiante finissante au baccalauréat multidisciplinaire.
- L'établissement du bilan de la gestion actuelle ainsi que l'entretien avec des responsables de programmes multidisciplinaires similaires dans d'autres universités relevaient du président du CEP.

Ce travail d'évaluation sur ces deux axes a permis au CEP de dégager des recommandations en lien avec la gestion du programme de baccalauréat multidisciplinaire, la perception qu'en ont les étudiantes et étudiants et les ressources dédiées à son fonctionnement. En tout, le CEP a donc formulé 10 recommandations finales :

- I. Fiche d'accueil : Le CEP recommande qu'un comité composé du responsable du programme, d'une personne représentant le Bureau de la registraire et d'une personne représentant le vice-décanat aux études soit créé dès la fin de ce processus d'évaluation et dont le mandat sera d'explorer toutes les avenues possibles, incluant celles décrites dans d'autres universités, afin de revoir la procédure en lien avec la fiche d'accueil et la création des composantes du baccalauréat multidisciplinaire.

- II. Nombre de composantes : Le CEP recommande le statu quo pour le moment, mais mandate le responsable du programme pour qu'il consulte les responsables des facultés partenaires dans le baccalauréat multidisciplinaire afin de vérifier si cette situation exige une révision.
- III. Crédits par discipline : Le CEP recommande que l'éventuel comité de programme (voir VII) soit invité à entamer une réflexion sur cette question de nombre maximal de crédits par discipline, notamment sur les liens entre une telle révision et les efforts de recrutement d'effectifs étudiants dans les cycles supérieurs.
- IV. Scolarité antérieure : Le CEP recommande que la durée maximale de dix ans demeure par défaut.
- V. Nature et fonctionnement du certificat multidisciplinaire : Le CEP recommande que le responsable du programme travaille en collaboration avec le Bureau de la registraire afin de trouver les meilleurs moyens pour mieux informer les étudiantes et étudiants sur la véritable nature et sur le fonctionnement de ce programme.
- VI. Création d'un profil es-sciences : Le CEP recommande qu'un comité de réflexion soit créé pour étudier les façons possibles d'arrimer les mentions au diplôme de baccalauréat multidisciplinaire avec les nouvelles réalités des facultés partenaires, en sciences pures notamment.
- VII. Sentiment d'appartenance aux programmes multidisciplinaires : Le CEP recommande que le responsable organise une rencontre au début de chaque trimestre avec les personnes nouvellement admises aux programmes de certificat et de baccalauréat multidisciplinaire.
- VIII. Perception et encadrement dans les programmes multidisciplinaires : Le CEP recommande qu'un comité de programme, constitué de représentants des principales composantes du programme de baccalauréat multidisciplinaire soit mis en place. Ce dernier peut prendre la forme d'une instance de régulation (à l'image de ce qui se fait déjà à la faculté d'éducation et ailleurs) composée du responsable des programmes multidisciplinaires, de membres de la communauté étudiante issus de ces programmes et de membres représentant chacune des facultés partenaires.
- IX. Disponibilité des cours au certificat multidisciplinaire : Le CEP recommande que la procédure d'inscription soit revue afin de favoriser l'accessibilité aux activités pédagogiques des étudiantes et étudiants du certificat multidisciplinaire.
- X. Évaluation systématique des tâches : Le CEP recommande qu'une évaluation systématique des tâches relatives à la responsabilité de ces programmes soit faite afin de déterminer la nature et l'ampleur réelles des compensations à fournir pour assumer de telles responsabilités et en vue de déterminer le meilleur moyen d'assurer une stabilité et une constance dans la gestion de ces programmes.

L'ÉVALUATION EXTERNE

Deux évaluateurs externes, la professeure Nicole Dubreuil de l'Université de Montréal et le professeur Serge Talbot de l'Université Laval ont effectué leur visite à notre faculté le 30 septembre 2011. Ils ont remis par la suite leurs rapports respectifs qui, tous les deux, ont validé la démarche prise par le CEP tout au long de ce processus d'évaluation. Les experts concluent, dans

leurs rapports, à la pertinence et à la viabilité du programme de baccalauréat multidisciplinaire. Ils confirment aussi l'engagement de la Direction de la faculté qui « croit au bien-fondé [du programme] et à la pertinence de [le] gérer (...) Toutes les personnes rencontrées sont en mode recherche de solutions». Par ailleurs, les experts cautionnent la totalité des recommandations finales du CEP et estiment que celles-ci représentent des réponses réalistes et pratiques, autant pour les défis académiques, comme le nombre de crédits permis par discipline, que pour les défis gestionnaires, comme les procédures d'admission et d'inscription. Une seule recommandation supplémentaire est suggérée par les experts et elle a été intégrée dans les recommandations finales. Il s'agit de la recommandation 6 : création d'un profil Sciences.

RAPPORT FINAL ET PLAN DE RÉALISATION DES RECOMMANDATIONS

Le Comité a choisi de tenir compte des avis des évaluateurs experts en ajoutant un simple addenda au Rapport d'évaluation. L'addenda concerne deux points en particulier : le cautionnement des recommandations du CEP par les experts externes et l'ajout d'une recommandation suggérée par ces derniers, soit celle de la mention au diplôme. Le tout a été approuvé par le conseil de la Faculté des lettres et sciences humaines le 19 avril 2012.

DÉCISION

Le rapport final, le plan de réalisation des recommandations et le résumé de l'évaluation ont été adoptés par le conseil de la Faculté des lettres et des sciences humaines lors de sa séance du 19 avril 2012.

L'ensemble du dossier de cette évaluation périodique a été soumis au comité du conseil des études, chargé des dossiers d'évaluation périodique, en mai 2012. Le comité a reconnu que la démarche d'évaluation de ce programme respectait dans l'ensemble les exigences de la *Politique d'évaluation périodique des programmes* (Politique 2500-007) de l'Université. Le comité a aussi reconnu la qualité et la pertinence du programme.

Le rapport d'évaluation périodique du programme multidisciplinaire, le plan de réalisation des recommandations, le résumé de l'évaluation et les rapports des experts externes ont été soumis au conseil des études lors de sa séance du 12 septembre 2012.

Lors de sa réunion du 14 novembre 2012, à la recommandation du conseil des études, le conseil universitaire a approuvé le plan de réalisation des recommandations issues de l'évaluation périodique du programme multidisciplinaire de la Faculté des lettres et des sciences humaines, sous réserve de l'acceptation par le comité de direction des suites qui en découlent, et a confié à la Faculté des lettres et des sciences humaines la responsabilité d'assurer les suites appropriées à ce plan.

Secrétariat de l'évaluation périodique des programmes